



## Une référente départementale

publié le 14/09/2009 - mis à jour le 20/11/2013

### Descriptif :

Les coordonnées et les missions de la personne référente en Action culturelle 2nd degré.

### Sommaire :

- Une référente départementale
- Ses missions
- Demande d'intervention

### ● Une référente départementale

Elle est placée sous l'autorité directe de l'IEN adjoint à l'Inspecteur d'Académie.



#### Référente Action culturelle 2nd degré

Caroline ROBIN

05.45.90.14.54

[action-culturelle16@ac-poitiers.fr](mailto:action-culturelle16@ac-poitiers.fr)

### ● Ses missions

- Accompagner les enseignants du second degré dans la mise en oeuvre de l'enseignement de l'Action culturelle.
- Aider à l'élaboration et au suivi des projets des établissements secondaires et des écoles.
- Participer à la formation des maîtres.
- Elaborer des documents et matériels pédagogiques.
- Informer sur la réglementation.
- Développer la collaboration avec les partenaires de l'acte éducatif.

### ● Demande d'intervention

- Envoyez un courriel à l'adresse suivante : [action-culturelle16@ac-poitiers.fr](mailto:action-culturelle16@ac-poitiers.fr)

OU

- Téléphonnez au 05 45 90 14 54
- Envoyez un courriel à l'adresse suivante : [caroline.robin@ac-poitiers.fr](mailto:caroline.robin@ac-poitiers.fr)
- A défaut, adressez un courrier papier à :

Référente Action culturelle 2nd degré  
Inspection Académique de la Charente  
Cité Administrative du Champ de Mars - Bât. B  
Rue Raymond Poincaré  
16023 ANGOULEME Cedex



